



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

POLE EN SCIENCES DE
L'ENVIRONNEMENT

Uni-Battelle, Bâtiment D, Route de Drize 7 | CH-1227 Carouge
Tél : 022 379 06 61 | Fax : 022 379 06 39 | Web : www.unige.ch/cuepe

CYCLE DE FORMATION ÉNERGIE – ENVIRONNEMENT

SÉMINAIRE

**Les mécanismes de flexibilité
dans le cadre de la législation suisse sur le CO₂**

Sylvain Perret

**Collaborateur scientifique et doctorant
Université de Genève**

jeudi 6 novembre 2008 à 17h.15

Auditoire D 185 - Bâtiment D – Uni Battelle
7, route de Drize
1227 Carouge

PROGRAMME DES PROCHAINES CONFÉRENCES :

Jeudi 20 novembre 2008 à 17h15

Energie et CO₂ : le point de vue d'un producteur, P. Verburgh, Services Industriels de Genève.

Jeudi 4 décembre 2008 à 17h15

Patrimoine et Energie, M. Barthassat, Patrimoine suisse, Genève.

Jeudi 18 décembre 2008 à 17h15

Nouveaux bâtiments Minergie : performances réelles, coûts et durabilité, l'exemple du complexe du Pommier (GE), J.-M. Zraggen, Université de Genève.

L'orateur

Sylvain Perret est diplômé en Science Politique (Licence) et en Sciences de l'Environnement (mineure) de l'Université de Genève où il a également obtenu un DEA en Management et analyse des politiques publiques avec une spécialisation en gestion de l'environnement.

Il a été assistant de recherche dans le cadre du Pôle national de recherche sur le Climat (PNR Climat) entre 2003 et 2006 et est actuellement collaborateur scientifique et doctorant à l'Université de Genève. Il y coordonne la formation continue universitaire en développement durable et ses recherches portent principalement sur les instruments des politiques publiques dans le domaine de la protection de l'environnement et, plus spécifiquement, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique climatique en Suisse.

Il est co-auteur, avec les Professeurs Beat Bürgenmeier et Hubert Greppin, d'un ouvrage intitulé « Economie aux frontières de la nature » paru chez l'Harmattan en 2007.

La conférence

La législation suisse sur la réduction des émissions de CO₂ (LCO₂), adoptée en 1999 et entrée en vigueur le 1^{er} mai 2000, constitue le fondement de la politique nationale de protection du climat. Avec son application, la Suisse tente de se donner les moyens de remplir les objectifs qu'elle s'est engagée à prendre dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et, plus particulièrement, du Protocole de Kyoto, au titre duquel, elle s'est d'ailleurs engagée à réduire de 8 % ses émissions de GES d'ici à 2010 par rapport à l'année de référence 1990.

Parmi les différents instruments politiques mis en place dans le cadre de cette législation, les mécanismes de flexibilité définis au niveau international y tiennent une place importante. Cependant, ils ne peuvent être compris qu'en relation avec les autres mesures mise en œuvre dans le cadre de la LCO₂, celle-ci étant bâtie sur une « subtile » combinaison d'instruments d'intervention (conventions d'objectifs, engagements formels, taxe CO₂, etc.) dont les modalités de fonctionnement sont en étroite interdépendance.

La présentation tentera ainsi d'exposer ces différents instruments et leur articulation dans le cadre de la législation suisse sur le CO₂. Elle soulignera également l'importance du critère de l'acceptabilité des instruments dans la perspective de tendre vers une politique climatique efficace tant sur le plan environnemental que politique.